

BUDGET PRINCIPAL

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : 2024129

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 08/07/2024

Objet : 2024-129 Cession titre gratuit 2 remorques canon amicale des sapeurs-pompiers CIS Rouffiac

Nature : Délibérations

Matière : Domaine et patrimoine - Autres actes de gestion du domaine public

Date de télétransmission : 09/07/2024 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : 2024-129 Cession titre gratuit 2 remorques canon amicale des sapeurs-pompiers CIS Rouffiac.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 031

Identifiant de l'acte : 031-283100014-20240708-2024129-DE

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 09/07/2024

DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Présents :	4
Représentés :	0
Excusés :	1
QUORUM	3

SÉANCE DU 8 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, au jour du huit juillet à seize heures et quinze minutes, le bureau du conseil d'administration s'est réuni au service départemental d'incendie et de secours, sur convocation de son président, Monsieur Gilbert HÉBRARD en date du 1er juillet 2024.

Étaient présents : HÉBRARD Gilbert, BAYLAC Sandrine, LLORCA Jean-Louis, BOUCHE Joël

Étaient excusés : POUMIROL Émilienne

OBJET : Cession à titre gratuit de deux remorques canon au profit de l'amicale des sapeurs-pompiers du CIS Rouffiac

Vu les articles L-1424-29 et L-1424-30 du code général des collectivités territoriales;

Considérant qu' :

- actuellement deux remorques canon à eau datant de la fin des années 80 sont stationnées devant le CIS Rouffiac en décoration du CIS et du groupement est. Ces canons à eau ne sont plus opérationnels, mais toujours dans l'inventaire des matériels du SDIS ;
- une cession à l'amicale des sapeurs-pompiers de Rouffiac permettrait de retirer définitivement les canons de notre inventaire et de les laisser en place à l'entrée du CIS ;

Aussi, les canons à eau pris sur le parc réforme, tel que désigné dans le tableau ci-dessous, sont réservés à cet effet.

Association	Véhicule	Immatriculation	Mise en service
Amicale sapeurs-pompiers Rouffiac	Canon eau SAVAS	SANS	01/01/1988
Amicale sapeurs-pompiers Rouffiac	Canon eau Guinard	SANS	01/01/1988

Cette cession sera effective après régularisation administrative du dossier.

Dans ce contexte,

ENTENDU le rapport de Cne Philippe SANS,

Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le 09 JUL 2024, identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

APRÈS en avoir délibéré,
Les membres du bureau du conseil d'administration, à l'unanimité,

AUTORISENT le président du conseil d'administration à céder pour l'euro symbolique ces remorques à cette association.

Le Président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours
de la Haute-Garonne,

Gilbert HÉBRARD



Transmis en Préfecture, affiché et certifié exécutoire le 09.11.2024, identifiant de la délibération

Cette délibération sera publiée dans le prochain recueil des actes administratifs du SDIS Haute-Garonne

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification et de publication.

☎ 05 61 06 37 09
secretariatdir@sdis31.fr • www.sdis31.fr

49, chemin de l'Armurié
CS 80123 • 31772 Colomiers Cedex